

Delémont, le 28 novembre 2022

REVISION DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

CHAPITRES

« TOURISME ET LOISIRS »,

« NATURE ET PAYSAGE »,

« ENVIRONNEMENT »,

« ENERGIE »

Questionnaire pour la consultation publique

Organisation	Pro Natura Jura
---------------------	-----------------

Adresse	Rue de l'Hôpital 24, 2800 Delémont
Personne de contact (nom, prénom, fonction)	Nicolas Comment, collaborateur scientifique.
Date et signature (signature pas nécessaire si document transmis en Word)	

Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à sam.sdt@jura.ch, jusqu'au **6 mars 2023**.
Un envoi en **format Word** facilitera grandement le dépouillement. D'avance, merci beaucoup.

1 - GENERALITES

1.1 - Les fiches « Tourisme et loisirs », « Nature et paysage », « Environnement » et « Energie » du plan directeur cantonal vous semblent-elles claires ?

D'accord Moyennement d'accord Pas d'accord Sans avis

Remarques

1.2 - La structure proposée (remaniement des chapitres notamment) vous paraît-elle pertinente ?

D'accord Moyennement d'accord Pas d'accord Sans avis

Remarques

Nous nous questionnons sur les raisons de la disparition de certaines fiches, à l'instar de celle relative à la protection des sols.

1.3 - Les sujets traités dans les fiches du plan directeur cantonal sont-ils utiles et répondent-ils aux besoins actuels ?

D'accord Moyennement d'accord Pas d'accord Sans avis

Remarques

Pro Natura Jura estime que ce projet conduit prioritairement à une intensification de l'exploitation des espaces naturels et sauvages jurassiens. Le dérèglement climatique et la perte de biodiversité ne sont malheureusement pas au centre de l'attention, bien qu'ils apparaissent ponctuellement dans les fiches.

1.4 - L'équilibre entre la protection de l'environnement et le développement territorial vous semble-t-il correct ?

D'accord Moyennement d'accord Pas d'accord Sans avis

Remarques

Lire nos remarques ci-dessous.

1.5 - Autres remarques et suggestions

Pro Natura Jura propose de créer trois nouvelles fiches : l'une sur la pratique de l'escalade, l'autre sur l'utilisation des drones et la dernière sur la création de zones de tranquillité.

La première viserait à contenir les activités de grimpe dans les sites les moins sensibles, facilement accessibles en transports publics et à fixer finalement des bases pour l'aménagement physique du terrain (sentiers, foyer) ainsi que le démantèlement des installations. Les tâches et compétences pour contrôler cette pratique sportive entre autorités cantonale et communale seraient ainsi par ailleurs mieux éclaircies.

La deuxième aurait pour objectif de localiser les espaces dans lesquels l'utilisation de drone serait proscrite dans le but de préserver la biodiversité, à l'instar des falaises qui abritent une faune particulièrement sensible (Grand-duc, Faucon pèlerin).

2 – TOURISME ET LOISIRS

Etes-vous d'accord avec le contenu des fiches du nouveau chapitre « Tourisme et loisirs » ?

	D'accord	Moyen. d'accord	Pas d'accord	Sans avis
T.01 Tourisme et loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.02 Aménagements pour les loisirs dans l'aire forestière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.03 Hébergements insolites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.04 Tourisme et loisirs aux abords du Doubs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.05 Réseaux de randonnée pédestre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.06 Réseau VTT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.07 Réseaux équestres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
T.08 Réseaux d'activités hivernales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.09 Motocross et trial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T.10 Vol libre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M.09 Aviation civile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Remarques sur le chapitre « Tourisme et loisirs »

T.01 : Tourisme et loisirs

Cette fiche est exagérément tournée en faveur de l'économie touristique.

PA3 : Nous demandons que la desserte en transport public soit au moins bonne et en adéquation avec l'utilisation quotidienne des riverains et attendons des précisions quant aux mesures dites du dernier kilomètre. Des exemples seraient bienvenus.

PA5 : Nous demandons une nouvelle formulation : *L'impact sur le paysage, l'environnement et les terres agricoles est à prendre en considération et réduit à son minimum.*

PA6 : Nous demandons une nouvelle formulation : *Les nouvelles implantations d'activités touristiques ou de loisirs se situent de préférence dans les sites qui accueillent déjà une activité touristique ou de loisirs ou à proximité immédiate de ceux-ci, à l'exclusion des sites sensibles pour la biodiversité et l'environnement.*

PA8 : Nous demandons que la localisation de prochains campings, du moins les principes directeurs, soit réfléchie à l'échelle cantonale et refusons le caractère diffus pour les prochains campings, y compris ceux qui nécessitent une procédure de légalisation.

PA9 : Nous ne souhaitons pas pérenniser une activité de tourisme et de loisirs sur les sites des téléskis des Breuleux et des Genevez éloignés des transports publics. Si le climat impose de cesser d'exploiter ces installations, il faut l'accepter en rendant ces terrains à la nature qui subit la 6^{ème} extinction de la biodiversité. Nous demandons donc la radiation de ce principe d'aménagement – nous sommes d'ailleurs étonnés de retrouver ce type de détail au niveau de principes d'aménagement cantonaux !

PAx : Nous demandons l'ajout d'un principe d'aménagement qui exclut expressément les prestations touristiques des milieux sensibles pour la faune et la flore.

Finalement, Pro Natura Jura s'étonne que les autorités cantonales octroient dans le plan directeur cantonal le mandat de « cellule de coordination » à Jura Tourisme, et non pas à l'un de ses services. D'ailleurs, il apparaît opportun de nommer explicitement l'Office de l'Environnement comme service à considérer.

T02 Aménagement pour les loisirs dans l'aire forestière

Cette fiche cherche à contourner - grossièrement – la législation forestière.

Nous estimons par ailleurs qu'il existe d'ores et déjà suffisamment de cabanes forestières et de places de pique-nique dans le canton, qu'un seul parcours dans les arbres suffit dans le canton ou encore que l'installation de bancs et tables doit nécessairement passer par une demande de permis de construire. Finalement, l'existence de cabanes forestières ne doit pas imposer d'aménagements particuliers des accès.

T03 Hébergements insolites

Pro Natura Jura rejette catégoriquement cette fiche. D'une part, la qualité d'hébergements insolites n'est juridiquement pas définie et, d'autre part, cette fiche est une porte d'entrée à des constructions et installations hors zone à bâtir, et à toute période de l'année, contraires aux principes de l'aménagement du territoire et à la loi forestière.

T04 Tourisme et loisirs aux abords du Doubs

La formulation des objectifs doit viser prioritairement la préservation des espèces et des biotopes. Aussi, Pro Natura Jura propose : Les sites sensibles tant du point de vue des espèces, des biotopes que du paysage sont préservés des activités touristiques et de loisirs. Ces dernières se concentrent prioritairement dans la zone à bâtir. Le long du Doubs, seules les activités de randonnée et de cyclisme doux ainsi que de canoë-kayak sont possibles, sous réserve de la préservation des biotopes.

Pro Natura Jura salue la promotion des transports publics.

Pro Natura Jura regrette l'absence de carte à ce stade-ci de la procédure. Il aurait été adéquat de pouvoir représenter les zones pouvant accueillir des activités de loisirs.

PA1 : Pro Natura Jura souhaite que le plan d'action national en faveur du Doubs et les associations de protection de la nature qui s'engagent depuis des décennies pour le Doubs soient explicitement mentionnés, respectivement comme document de base à toute réflexion et comme partenaires incontournables.

PA2 : En été, la boucle du Doubs est un lieu de baignade. Il paraît démesuré et incongru de l'assimiler dans son ensemble à une infrastructure touristique ou de loisirs existante. Seule la « plage » de Saint-Ursanne est un lieu de baignade digne d'entrer dans cette liste.

PA 2 : Pro Natura Jura attend toujours « une réflexion spécifique en vue d'un regroupement et d'un développement » de l'offre en campings au bord du Doubs. Pour notre association, il n'est pas possible de réfléchir à de nouveaux campings tant que les acteurs ne se sont pas mis d'accord sur des lignes directrices dans un tel document.

PAX : Pro Natura demande également que les sites existants ne bénéficient pas de la garantie de la situation acquise. Il est en effet possible que des impératifs de protection des espèces et des biotopes imposent de déplacer certaines activités existantes.

T05 Réseaux de randonnée pédestre

Pro Natura Jura considère les réseaux d'itinéraires de mobilité douce comme étant adéquats et ne nécessitant donc pas de nouveaux développements.

PA5 : Pro Natura Jura souhaite modifier ainsi ce principe : les réseaux de randonnée pédestre évitent, si possible, les secteurs sensibles de ce point de vue.

PA6 : Pro Natura Jura refuse catégoriquement ce principe. Les cours d'eau revitalisés doivent être laissés tranquilles. D'où vient cette nécessité pour l'être humain de toujours vouloir placer un itinéraire pédestre à côté de ces cours d'eau ?

T06 Réseau VTT

Cette fiche prend insuffisamment en compte les espèces et les biotopes. Nous attendons par exemple que les parcours existants, qui traversent un biotope protégé ou digne de protection, nécessitent d'être assainis en proposant de nouveaux itinéraires. Il n'est pas tolérable que des exceptions (sur quels critères ?) soient possibles dans des biotopes protégés ou dignes de l'être.

Pro Natura Jura souligne également que la démocratisation du VTT électrique nécessite de nuancer le contenu de cette fiche. Il serait par exemple souhaitable que les principes d'aménagement évitent le développement d'infrastructures cyclables/VTT éloignées des zones à bâtir et/ou en pleine forêt, par exemple sur les crêtes.

T07 Réseaux équestres

Sans commentaire.

T08 Réseaux d'activités hivernales

PA3 : Pro Natura Jura demande que les itinéraires évitent les secteurs sensibles. Pro Natura Jura continue de demander la création de zones de tranquillité, particulièrement pour concentrer les activités hivernales dans certains secteurs francs-montagnards. Le développement des loisirs en hiver (raquettes et peaux de phoque) met à rude épreuve la faune.

T09 Motocross et trial

Nous apprécions qu'aucun autre site ne soit susceptible d'ouvrir.

T10 Vol libre

Nous souhaitons que cette fiche soit complétée avec des informations sur les secteurs à éviter dans le but de préserver du dérangement des animaux sensibles, à l'instar des falaises à Faucon pèlerin et de Grands-ducs, et de la flore, particulièrement au printemps. Il serait également souhaitable d'y faire mention de la pratique des drones.

M.09 Aviation civile

Sans commentaire.

3 – NATURE ET PAYSAGE

Etes-vous d'accord avec le contenu des fiches du chapitre « Nature et paysage » ?

	D'accord	Moyen. d'accord	Pas d'accord	Sans avis
N.01 Paysage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N.02 Espace forestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N.03 Espace rural	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N.04 Zone agricole spéciale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N.05 Infrastructure écologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N.06 Biotopes et espèces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N.07 Eaux de surface	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N.08 Patrimoine bâti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
N.10 Territoires à habitat traditionnellement dispersé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N.11 Constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Remarques sur le chapitre « Nature et paysage »

N01 Paysage

Pro Natura Jura regrette que la fiche présente uniquement de grands principes. Par exemple, seuls les grands ensembles paysagers déjà protégés par la Confédération sont mentionnés. Pro Natura Jura aurait souhaité connaître la typologie des paysages d'importance régionale, par exemple quels bocages ? quels vergers ?

N02 Espace forestier

PA 6 : Pro Natura se questionne sur la volonté de ne pas voir l'aire forestière augmentée. Alors que le climat se dérègle et que la biodiversité diminue drastiquement, Pro Natura Jura estime que les forêts, particulièrement celles de petite taille, peuvent jouer le rôle de régulateur du microclimat local et que leur développement est appelé à s'intensifier, par exemple sous forme de mini-forêts jardinées à proximité de places publiques et/ou de zones agricoles intensives.

N03 Espace rural

Pro Natura Jura souhaite que la construction de nouvelles fermes ou de bâtiments agricoles dans le finage suive le principe de concentration. Il n'est en effet pas souhaitable de poursuivre avec le modèle actuel qui permet aux agriculteurs de bâtir là où bon leur semble. Les bâtiments de plusieurs exploitations doivent être regroupés et intégrés d'un point de vue paysager (haies, arbres particulièrement). Ainsi, le point 1 du PA5 doit être reformulé ainsi : « préserver autant que possible les grands espaces libres de construction en regroupant les bâtiments agricoles dans un même secteur et en veillant à leur intégration paysagère ».

Pro Natura Jura demande également l'ajout d'un nouveau principe d'aménagement, juste après le point 3 : « En sus de la production alimentaire, la zone agricole est un agroécosystème dans lequel la biodiversité est favorisée. Des structures pérennes, notamment des haies sous forme de bocages, les arbres isolés, des cours d'eau (remise à ciel ouvert), des plans d'eau, des vergers haute-tige, y sont développés dans le but de favoriser les auxiliaires de l'agriculture, de diversifier le paysage et de lutter contre l'érosion de la biodiversité. »

Dans ce cadre, Pro Natura Jura attend donc qu'un mandat de planification soit donné à l'ENV pour lui faciliter la réalisation (avant-projet, projet et exécution) de l'infrastructure écologique en zone agricole.

PAX : Pro Natura Jura souhaite également que les pratiques d'agroforesterie bénéficient d'un principe d'aménagement.

N04 Zone agricole spéciale

Pro Natura Jura voit d'un mauvais œil ce type de développement et émet d'ores et déjà le souhait que l'éventuel développement de telles zones soit accompagné d'une participation active de la population.

Pro Natura Jura refuse que des zones agricoles spéciales accueillent des activités accessoires non agricoles et des activités allant au-delà du développement interne.

N05 Infrastructure écologique

Pro Natura Jura salue l'entrée de l'infrastructure écologique dans le plan directeur cantonal. Cependant, notre association souligne le peu d'ambition de cette fiche et attend, d'une part, que la planification soit terminée à fin 2024 pour la réalisation de premières mesures au premier semestre 2025 et, d'autre part, notre association attend que l'infrastructure écologique soit contraignante pour les privés. Finalement, Pro Natura Jura attend l'institutionnalisation d'un groupe de suivi de la réalisation de l'infrastructure écologique. Ce groupe serait informé semestriellement de l'avancée, respectivement des retards, dans la mise en œuvre des mesures. Des représentants de différents milieux et institutions y siègeraient dans une optique de dialogue. Ainsi, les partis politiques, les communes, les associations agricoles, de protection de la nature, de forestiers.ères ou encore des jardinier.ères-paysagistes y siègeraient.

N06 Biotopes et espèces

Pro Natura Jura regrette vivement que l'ordonnance d'application de la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage, attendue depuis plus de 10 ans (!), ne soit toujours pas en vigueur et, à ce titre, estime que les principes d'aménagement et les mandats de planification de cette fiche resteront lettre morte, à l'instar des objectifs de la LPNP. De manière générale, peu ambitieuse, cette fiche ne permet pas de lutter efficacement contre l'érosion de la biodiversité, d'autant plus si les ressources, particulièrement financières mais aussi conceptuelles, continuent de faire défaut. Ci-dessous, quelques exemples de manque de volonté manifeste dans ce domaine.

Pro Natura Jura attend que les haies, les allées d'arbres et les arbres isolés soient protégés de manière générale. Leur inscription dans le plan de zone ne doit pas être nécessaire. Ou encore, Pro Natura Jura souhaite que la création de nouvelles réserves ne se limite pas aux biotopes marécageux d'importance nationale.

Pro Natura Jura attend également la définition de zones-tampon autour des biotopes reconnus et des réserves cantonales. Les activités humaines doivent y être réduites afin de conserver la qualité des biotopes et des réserves.

Pro Natura Jura souhaite également que cette fiche pose les principes pour définir des périmètres sans chasse, à l'instar des réserves naturelles, des corridors faunistiques, des plans d'eau, des marais et des tourbières, ainsi que d'autres biotopes de valeur.

N07 Eaux de surface

PA0 : Pro Natura Jura souhaite introduire un premier principe visant à rappeler que les cours d'eau sont avant tout des biotopes avec leur propre dynamique et leur propre biocénose. A ce titre, le retour récent du Castor ainsi que les effets du dérèglement climatique sur les eaux, et particulièrement sur la température, poussent à favoriser les rives boisées au titre de surfaces de promotion de la biodiversité. Il serait donc appréciable de favoriser ce type de rive déjà dans le plan directeur cantonal.

N08 Patrimoine bâti, archéologique et paléontologique

Sans commentaire.

N10 Territoires à habitat traditionnellement dispersé

Pro Natura Jura souhaite que cette fiche soit complétée avec des mesures de mobilité. En effet, il est à craindre une augmentation de la fréquentation de ces territoires, et par là un dérangement accru de la faune.

N11 Constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage

Sans commentaire.

4 – ENVIRONNEMENT

Etes-vous d'accord avec le contenu des fiches du chapitre « Environnement » ?

	D'accord	Moyen. d'accord	Pas d'accord	Sans avis
Ev.01 Accidents majeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Ev.02 Dangers naturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ev.03 Climat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ev.04 Emissions lumineuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ev.05 Utilisation et protection des eaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ev.06 Gestion des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ev.08 Rayonnement non ionisant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques sur le chapitre « Environnement »

EV01 Accidents majeurs

Sans commentaire.

EV02 Dangers naturels

Sans commentaire.

EV03 Climat

Pro Natura Jura attend avec impatience la parution du guide destiné aux communes pour prendre pleinement conscience de l'intérêt de cette fiche.

Pro Natura Jura relève que cette fiche devra être régulièrement révisée, en fonction des ratifications progressives des plans climat et de la mise en œuvre graduelle de l'infrastructure écologique.

EV04 Emissions lumineuses

Pro Natura Jura promeut l'extinction complète de la lumière de 23h00 à 6h00. La lumière en pleine nuit atteint, d'une part, la santé humaine mais touche également les espèces. Il serait donc souhaitable que la fiche soit complétée dans ce sens.

Pro Natura Jura juge que l'éclairage de passage piéton en zone agricole ou forestière donne un faux sentiment de sécurité aux piétons. L'accident des Emibois doit conduire les réflexions sur l'éclairage de passages piétons. Pour Pro Natura Jura, il est préférable de condamner ce type d'éclairage.

Pro Natura Jura propose l'extinction lumineuse dans tout le Parc du Doubs, à l'instar de la commune de Val-de-Ruz, commune du Parc Chasseral, qui développe une telle politique, et à terme dans tout le canton.

EV05 Utilisation et protection des eaux

PA04 : Le dérèglement climatique impose de premières réflexions sur une interconnexion des réseaux d'eau avec les cantons voisins. Pro Natura Jura souhaite donc un complément dans ce sens.

PA05 : Pour Pro Natura Jura, l'OEaux n'assure pas une protection adéquate de la santé de la population et des biocénoses aquatiques. En effet et à titre d'exemple, ni les métabolites de dégradation des phytosanitaires ni l'effet cocktail ne sont pris en compte. De plus, les dépassements ponctuels après une pluie sur des terres agricoles récemment traitées ne sont le plus souvent pas surveillés. Aussi, Pro Natura Jura souhaite-t-elle que le canton renonce aux produits phytosanitaires d'ici à une dizaine d'années et attend donc une révision de la fiche dans ce sens.

EV06 Gestion des déchets

Limitier la production de déchets.

Sans commentaire.

EV08 Rayonnement non ionisant

Pro Natura Jura souhaite la création de zones-tampon autour des biotopes reconnus et des réserves naturelles dans lesquelles l'implantation d'antennes ne serait pas permise, en particulier les périmètres de protection du paysage et de la nature et idéalement dans l'IFP. Le principe de précaution doit nous inciter à préserver ces lieux des rayonnements non ionisants.

5 – ENERGIE

Etes-vous d'accord avec le contenu des fiches du chapitre « Energie » ?

	D'accord	Moyen. d'accord	Pas d'accord	Sans avis
En.01 Transport d'énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En.05 Autres énergies renouvelables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques sur le chapitre « Energie »

EN01 Transport d'énergie

PA4 : Pro Natura Jura souligne que les surfaces immédiates sous les pylônes électriques sont suffisamment grandes pour accueillir de petits plans d'eau pour la biodiversité et souhaite donc un complément dans ce sens.

EN05 Autres énergies renouvelables

Pro Natura Jura souhaite reformuler le PA3 Energie-bois. En effet, avant d'être une ressource calorifique, les forêts sont des écosystèmes. Aussi, attendons-nous que leur exploitation soit adéquate, plutôt qu'optimale, et souhaitons-nous un complément sur la nécessité de préserver les biotopes forestiers.